

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 octobre 2022

### La Cour des comptes présente son 34<sup>e</sup> Cahier d'observations au Parlement de la Communauté française (fascicules I et II)



La Cour des comptes publie aujourd'hui le 34<sup>e</sup> Cahier d'observations qu'elle adresse au Parlement de la Communauté française. Ce Cahier comporte deux fascicules.

Dans le premier fascicule, la Cour présente la certification du compte général des services d'administration générale et des cabinets ministériels (entité) pour l'exercice 2021 ainsi que ses observations.

Le second fascicule comprend quatre parties.

Les première et deuxième parties commentent respectivement le solde de financement 2021 établi par l'Institut des comptes nationaux ainsi que la dette de la Communauté française.

La troisième partie contient les remarques et observations formulées par la Cour des comptes sur les services éducatifs et administratifs à comptabilité autonome.

La quatrième comporte trois articles spécifiques relatifs au contrôle des comptes 2014 à 2020 des pôles académiques, au suivi des recommandations d'un audit thématique et au comptage des élèves 2022.

#### **Compte général 2021 de l'entité**

Ce 34<sup>e</sup> Cahier présente le résultat de la certification réalisée par la Cour des comptes sur le compte général de l'entité pour l'exercice 2021 ainsi que ses observations.

Elle estime que les éléments probants qu'elle a obtenus sont suffisants et appropriés pour émettre une opinion. Elle est parvenue à la conclusion que des anomalies, ayant une incidence significative et diffuse sur les comptes, la fondent à émettre une opinion défavorable sur celui-ci.

#### **Solde de financement**

En 2021, le solde de financement de la Communauté française est fixé par l'Institut des comptes nationaux (ICN) à -867,6 millions d'euros, ce qui représente une amélioration de 133,9 millions d'euros par rapport au solde estimé à -1.001,7 millions d'euros lors de l'ajustement du budget 2021. Cette amélioration du déficit par rapport à la prévision résulte

principalement du fait que le solde de financement des entités reprises dans le périmètre de consolidation est plus favorable que prévu.

### **Dettes et charges d'intérêt**

La dette directe de la Communauté française augmente de 860,4 millions d'euros par rapport à 2020. Elle s'établit à 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Cette augmentation importante trouve son origine dans les déficits budgétaires récurrents de ces dernières années. En plus de la dette directe, la Communauté française doit également supporter une dette indirecte de 1,2 milliards d'euros. Celle-ci inclut les dettes garanties concernant les infrastructures scolaires des écoles subventionnées, la dette des institutions reprises dans le périmètre de consolidation de la Communauté française ainsi que les emprunts conclus dans le cadre des missions déléguées et du financement alternatif. Fin 2021, la dette brute consolidée, composée de la dette directe et de la dette indirecte, atteint dès lors 10,8 milliards d'euros. Les charges d'intérêts s'élèvent à 158,7 millions d'euros en 2021, soit 1,33 % des dépenses. Comme tous les pouvoirs publics, la Communauté française a pu bénéficier jusqu'en 2021 des taux d'intérêt très bas en vigueur dans la zone euro pour les nouveaux emprunts et le renouvellement de ceux qui arrivent à échéance. La soutenabilité de la dette de la Communauté française pourrait néanmoins être mise en péril par la hausse des taux d'intérêt et/ou l'absence de maîtrise du déficit budgétaire.

### **Informations pour la presse**

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le texte intégral du 34<sup>e</sup> Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française, ainsi que le communiqué de presse y afférent, est disponible sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).